Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 11

Vorwort: Editorial
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

L'unification économique de l'Europe est aujourd'hui plus nécessaire et plus urgente que jamais. A l'heure où s'affrontent les deux grands blocs antagonistes et où l'ordre international est gravement menacé, l'union des pays d'Europe Occidentale apparaît comme la seule chance de consolider la paix et de sauver notre civilisation.

Comment réaliser cette union sur le plan économique ?

L'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.), créée à l'origine pour assurer l'exécution du Plan Marshall, a permis de faire un grand pas dans cette voie, en supprimant les restrictions quantitatives, c'est-à-dire les contingents, sur près de 90 % du commerce privé des pays d'Europe Occidentale. Mais ce sont les derniers 10 % qui coûtent le plus et depuis quelque temps les progrès sont insignifiants dans ce domaine.

Et puis, les contingents ne sont pas tout. Les barrières fiscales et douanières sont parfois presqu'aussi préjudiciables à la libre circulation des marchandises.

C'est pourquoi nous avons salué avec une vive satisfaction l'idée lancée par l'O. E. C. E. de créer en Europe une zone de libre échange et l'accueil favorable réservé à cette idée par le Royaume-Uni.

De quoi s'agit-il ?

Le Comité intergouvernemental de Bruxelles, créé par la Conférence de Messine entend instituer entre les six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) un marché commun comportant, sur le plan commercial, une union douanière analogue à celle qui lie les pays du Benelux. Une telle union signifie, d'une part une liberté totale de circulation des marchandises à l'intérieur de l'union, d'autre part un tarif unique à l'égard des pays tiers.

Ce projet intéresse non seulement les pays qu'il doit unir, mais également ceux avec lesquels ils commercent, et tout spécialement les onze pays de l'O. E. C. E. qui ne font pas partie de la C. E. C. A.

L'organisation de Paris chercha dès lors une méthode d'unification qui, tout en respectant le désir de certains de ses membres de ne pas adhérer à l'union douanière projetée, assurât la coordination des efforts des « six » et des « dix-sept » et représentât un pas en avant vers la libre circulation des marchandises en Europe occidentale. La zone de libre échange répond à ce double souci : elle présente les mêmes caractéristiques que l'union douanière « à l'intérieur », c'est-à-dire pour les différents membres qui la composent, mais laisse ces états libres d'organiser comme ils l'entendent leurs relations « avec l'extérieur », c'est-à-dire avec des pays tiers. Il s'agit en somme d'un élargissement de l'union douanière sur le plan géographique, avec des objectifs moins ambitieux pour les pays qui n'en feront pas partie.

Que l'on commence par le marché commun et l'union douanière ou par la zone de libre échange, peu importe. L'essentiel est d'unir l'Europe avant qu'il ne soit trop tard. Notre Chambre de commerce croit fermement à cette nécessité ; c'est dans cet esprit qu'elle organise en ce moment un cycle de conférences sur l'unification économique de l'Europe, dont le succès tient autant au sujet traité qu'à la compétence et à l'autorité des orateurs.

Chambre de commerce suisse en France